

DOSSIER

Au bord ou au cœur du projet européen ?

Marie-Hélène Dacos-Burgues

Il y a dix ans l'Europe s'était donné pour objectif d'éradiquer la misère avant 2010. Malheureusement 2010, déclarée « Année européenne de lutte contre la pauvreté », marquera les esprits par le constat de l'aggravation de la situation et de la complexité du monde. Malgré la croissance, on déplore une augmentation de l'exclusion sociale.

Sylvie Goulard ne se résigne pas à ce gâchis inacceptable que représentent les 80 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté en Europe.

Pierre Defraigne dénonce le choix par l'Europe du néo-libéralisme : « *Le progrès technique et la mondialisation sont les deux principaux facteurs économiques générateurs d'inégalités, mais c'est la finance dérégulée et débridée qui a fourni l'arme de ce hold-up sur la croissance.* »

Selon Alain Supiot, l'UE a abandonné l'idée d'Europe sociale car elle a mis en concurrence les travailleurs et a organisé le reflux des libertés syndicales lorsque celles-ci menacent « l'ordre spontané du marché ».

Tara Bedard fait part quant à elle des nombreuses discriminations et violations des droits de l'homme dont souffrent les gens du voyage à travers l'Europe.

À contrario, nous nous féliciterons de certaines avancées de la décennie :

Pour la première fois une résolution du Parlement européen, celle du 9 octobre 2008, a considéré que l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale constituaient une violation de l'ensemble des droits fondamentaux de l'homme.

Pour la première fois de même, la

société civile d'Europe a obtenu la condamnation⁽¹⁾ de deux pays de l'UE, les Pays-Bas et la France, pour violation de la Charte sociale européenne révisée, suite à deux réclamations collectives concernant, pour l'une la protection des enfants aux Pays-Bas, et pour l'autre le droit effectif au logement en France.

Au Parlement européen, des députés de diverses sensibilités se rassemblent au sein de l'intergroupe « Extrême pauvreté et droits de l'homme- Comité Quart Monde » pour analyser les différents dossiers à la lumière de l'expérience des plus pauvres.

Nous, citoyens européens, ne sommes donc pas totalement sans moyens d'agir.

Dans ce contexte nous considérerons avec circonspection la proposition du président du Conseil européen qui a annoncé une lutte contre la pauvreté par la croissance et par le choix d'un indicateur de pauvreté ancré dans le temps pour la décennie à venir⁽²⁾.

Marie-Cécile Renoux explicite la démarche du Mouvement ATD Quart Monde, une démarche à petits pas, et rappelle que l'amélioration générale du niveau de vie d'un pays ne garantit pas pour autant la justice pour tous.

Ce dossier présente les écueils et les forces qui conditionneront la réalisation d'un espoir de justice sociale et de solidarité entre les peuples d'Europe. ■

(1) Par le Comité européen des Droits sociaux.

(2) La décision sera prise en juin 2010. L'indicateur ancré dans le temps mesure la croissance économique et son impact sur les niveaux de vie en général. Il ne concerne donc pas directement le niveau de pauvreté. Source <http://www.euractiv.fr/entreprises-emploi/2010/03/02>